

<http://enseignants.se-unsa.org/Remuneration-des-enseignants-specialises-fin-du-long-episode>



Rémunération des enseignants spécialisés : fin du long épisode ?

- Je suis... - ASH -

Date de mise en ligne : jeudi 29 septembre 2016

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le groupe de travail conclusif consacré à la rémunération des enseignants spécialisés s'est (enfin) réuni le 29 septembre. Après deux ans de discussions, de négociations, le ministère vient d'arrêter la nouvelle architecture de la rémunération des enseignants qui exercent dans les établissements, les dispositifs et les structures de l'enseignement spécialisé (voir PJ).

Au SE-Unsa, nous avons fait des propositions concrètes pour améliorer le projet du mois de juin. Nous notons avec satisfaction des évolutions positives pour nos collègues, qui reprennent partie de nos quatre propositions (*voir en fin d'article*).

Une hausse de l'Indemnité d'accompagnement et de suivi des élèves
L'augmentation de 256 Euros de l'IACS permet à 85 % des collègues concernés d'être gagnants par rapport à la proposition initiale du Ministère (*voir en fin d'article*). C'est donc mieux mais le SE-Unsa ne peut se satisfaire que des collègues continuent à y perdre : notre combat se poursuit pour eux.
L'IACS devrait passer à 1765 euros par an, correspondant à 2h de coordination et synthèse d'un PE sur 36 semaines.

Un accès privilégié à la formation pour les PLP et les profs d'EPS
Pour la première fois, et à notre demande, les contractuels PLP et profs d'EPS en CDI auraient accès au [CAPPEI](#) et percevraient l'indemnité qui l'accompagne de 834 Euros dès lors qu'ils seraient nommés sur un poste relevant de l'ASH. De plus, ils bénéficieraient de conditions particulières, et cela sur une durée transitoire de deux ans, pour obtenir cette certification. Cette mesure transitoire est bien sûr accessible aux titulaires. Nous avons demandé qu'elle atteigne au minimum trois ans.

Des regrets
Malgré notre insistance, nous n'avons pas obtenu de réponse positive sur le versement de l'ISAE aux enseignants référents handicap et aux collègues du CNED. Un combat à poursuivre.
Concernant les profs référents en Segpa, nous avons renouvelé notre demande de poursuivre sur le chemin du rapprochement ISAE/ISOE en créant une part variable en plus de la part fixe qui prenne en compte ces missions particulières.

Et maintenant ?
D'ici deux semaines, le ministère devrait présenter les textes dans les différentes instances pour qu'ils soient applicables à la rentrée 2017. Ce temps nous permettra de faire d'ultimes propositions.

À lire ou relire

- [Nos propositions](#)
- [Rémunération des enseignants spécialisés](#)